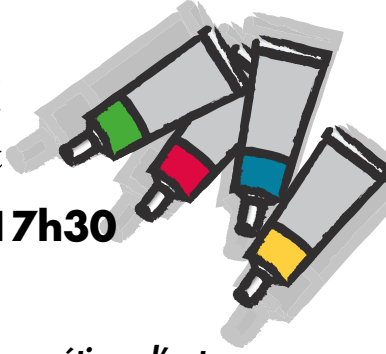


LES PEINTRES DANS LA RUE

Journées européennes des métiers d'art

Samedi 28 mars 2015 • 10h -17h30

La Petite Tronche



Dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art, la Ville de La Tronche organise Les peintres dans la rue.

Cette manifestation a pour but de faire découvrir le quartier Petite Tronche, quartier des artisans et métiers d'art de la commune. Des ateliers d'artistes seront ouverts au public à cette occasion.

Au cours de cette journée, les participants seront invités à réaliser, en plein air et dans ce quartier, un tableau sur un thème commun qui sera divulgué à leur arrivée. Toutes les techniques sont permises. La remise des prix aura lieu en fin de journée.

Inscriptions avant le 15 mars 2015.

Les inscriptions pourront être :

- **déposées** : à la mairie de La Tronche , 74 Grande Rue 38700 La Tronche
- **envoyées par courrier** : service vie économique à l'adresse ci-dessus
- **adressées par mél** : c.verdon @ville-latronche.fr

Le règlement complet est disponible sur le site de la ville www.ville-latronche.fr ou sur simple demande au service vie économique, Céline Verdon au 04 76 63 77 44 ou c.verdon@ville-latronche.fr.



Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

E-mail :



LES PEINTRES DANS LA RUE

Journées européennes des métiers d'art

règlement de la manifestation

Dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art, la Ville de La Tronche organise le **samedi 28 mars 2015**, **Les peintres dans la rue**. Cette manifestation a pour but de faire découvrir le quartier Petite Tronche, quartier des artisans et métiers d'art de la commune. Des ateliers d'artistes seront ouverts au public à cette occasion. Au cours de cette journée, les participants seront invités à réaliser, en plein air et dans ce quartier, un tableau sur un thème commun qui sera divulgué à leur arrivée. La remise des prix aura lieu à 18h30 lors du vernissage.

Article 1 – Conditions de participation

Cette manifestation est gratuite et ouverte à tout artiste amateur.

Pour s'inscrire : retourner le coupon et le règlement signé **avant le 15 mars 2015**.

La candidature est nominative. Chaque participant soumettra une (ou plusieurs) réalisation (s) artistique(s) créée(s) au cours de cette journée.

Article 2 – Thème

Les participants prendront connaissance du thème choisi le 28 mars 2015 à 9h30. Ils s'engagent à réaliser leur création dans le temps imparti (10h-17h30) et sur un territoire imposé, notifié par un plan qui leur sera communiqué.

Article 3 – Catégories et remise des prix

Les participants sont des artistes amateurs. La remise des prix sera organisée le même jour à partir de 18h30.

Le jury sera composé d'artistes et artisans tronchois.

Article 4 – Contraintes techniques

Les participants devront se munir de l'ensemble du matériel dont ils ont besoin. Toutes les techniques sont permises.

Article 5 – Droits

Tout participant accepte que sa création artistique soit exposée le soir même et dans la semaine qui suit, que ses noms et prénoms soient éventuellement mentionnés dans le journal municipal, sur le site de la commune ou sur tous supports émanant de la Ville de La Tronche, et ce, sans aucune limitation de temps.

La commune pourra demander aux auteurs d'utiliser une image de leur réalisation, dans une publication ou site municipal exclusivement, et ce, à titre gracieux.

Le participant garantit à la Ville que sa création artistique ne porte pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux représentés.

Article 6 – Dispositions complémentaires

Tout manquement au règlement entraîne la disqualification de fait du participant.

La Ville de La Tronche ne saurait être tenue responsable de la perte ou du vol de matériel.

La Ville de La Tronche se réserve le droit d'annuler cette journée si le nombre de participants était inférieur à cinq.

Dans ce cas, elle s'engage à en avertir chaque participant par courrier.

Article 7 – Dépôts des candidatures

Les inscriptions pourront être :

- déposées à la mairie de La Tronche, 74 Grande Rue.
- envoyées par courrier : service vie économique, mairie, 74 Grande Rue 38700 La Tronche
- adressées par mél à c.verdon@ville-latronche.fr

Le présent règlement est disponible sur le site internet : www.ville-latronche.fr

La signature du présent règlement signifie, de la part de chaque participant, l'acceptation sans réserve des différents articles et des décisions prises par le jury.

La Tronche, le .../...../2015

Le participant,

nom/ adresse /tél

